

### BUDGET PRIMITIF 2018

## UNE POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'EMPLOI

Rapport n°1032

### Exposé des motifs

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement nous permettra d'augmenter notre indice de santé sociale.

Dans les quartiers populaires au sein de notre région le taux de chômage atteint les 50 %, comprenant des personnes éloignées de l'emploi. Pourtant loin des poncifs et des clichés, les habitants de ces lieux débordent d'idées, de solutions, de projets et d'envie mais, comme partout, elles ont besoin d'être accompagnées pour les réaliser. Le budget de 500 000€ alloué est trop faible au vu des enjeux et des besoins car nous faisons tous de la lutte contre le chômage une priorité.

Les habitants des quartiers populaires ont des savoirs, des idées mais pas forcément les moyens financiers et les solutions pour y arriver. Ils ne sont pas riches mais ont de la richesse. Les freins à l'initiative sont nombreux mais peuvent être levés.

La Région doit avoir une ambition forte surtout à l'heure où le gouvernement se désengage des maisons de l'emploi, régie de quartiers etc .

En conséquence pour accompagner les personnes, individuellement ou collectivement, pour soutenir la créativité existante porteuse d'activité et d'emplois, la Région doit augmenter son financement dans le fonctionnement de la politique de la ville.

Ces aides aux structures devront être suivies, critérisées sur la création d'emplois et d'activités viables et pérenne fondés sur les projets et les envies des habitants. Ils deviendront alors acteurs de leur territoire. Cela pourra se faire notamment à travers un bilan annuel entre l'ensemble des acteurs et permettant un partage des bonnes pratiques en la matière.

### Dispositif :

- Affecter 5 millions d'euros en Autorisation d'Engagement dans le chapitre 935 « Aménagement du territoire », sous fonction 1 « Politique de la ville ».
- Affecter 5 millions d'euros en Crédit de fonctionnement dans le chapitre 935 « Aménagement du territoire », sous fonction 1 « Politique de la ville ».
- Gager cette dépense sur une baisse de 5 Millions d'euros en Crédit de Fonctionnement dans le chapitre 939, « Action économique », sous fonction 5 « Tourisme thermalisme »